



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°267 DU 24 AU 30 MAI 2021**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 20 personnes tuées dont 8 retrouvées cadavres et 37 victimes d'arrestations arbitraires.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 6 enfants tués ainsi que 17 enfants arrêtés arbitrairement.

Des policiers, des Imbonerakure et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à la liberté.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres et des attaques à main armée qui continuent à se manifester.

Ce bulletin revient aussi sur des questions liées à la justice et aux faits sécuritaires.

## **LES GRANDS TITRES**

**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

**II. DE LA JUSTICE**

**III. DES FAITS SECURITAIRES**

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....</i>	<i>3</i>
<i>II. DE LA JUSTICE .....</i>	<i>3</i>
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES .....</i>	<i>3</i>
<i>III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES .....</i>	<i>3</i>
<i>III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE .....</i>	<i>4</i>
<i>III. 3. DES CAS D'INFANTICIDE ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....</i>	<i>5</i>
<i>III.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>IV. CONCLUSION.....</i>	<i>6</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b><i>AFJB</i></b>	<b>:</b>	<i>Association des Femmes Juristes du Burundi</i>
<b><i>CDS</i></b>	<b>:</b>	<i>Centre de Santé</i>
<b><i>CNDD-FDD</i></b>	<b>:</b>	<i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
<b><i>ECOFO</i></b>	<b>:</b>	<i>Ecole Fondamentale</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### ***Trente-sept personnes dont 17 enfants arrêtées en commune Musigati, province Bubanza***

En date du 29 mai 2021, sur la colline Kayange, commune Musigati, province Bubanza, 37 personnes adeptes d'Eusebie dont 17 enfants ont été arrêtées par des policiers du poste de police de la commune Musigati. Selon des sources sur place,

ces personnes étaient en route vers Businde, commune Gahombo, province Kayanza munies de quelques objets comme des croix et des chapelets. Selon les mêmes sources, ces personnes ont été conduites au cachot du commissariat communal de police de Musigati.

### **II. DE LA JUSTICE**

#### ***Une personne poursuivie d'avoir refusé son mariage en Mairie de Bujumbura***

En date du 24 mai 2021, au commissariat municipal de Bujumbura, Pierre Nkurikiye, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, a présenté à la presse Emelyne Ndayishimiye et lui a reproché d'avoir disparu depuis la fin du mois de février 2021 après avoir saboté le mariage religieux qu'elle devait célébrer. Selon des sources sur place, elle venait de célébrer officiellement son mariage à l'état civil. En date du 21 mai 2021, Emelyne s'est présentée au commissariat général de la police judiciaire accompagnée des avocats de l'Association des Femmes Juristes du Burundi, AFJB. Selon ce porte

-parole, un dossier y relatif a été ouvert contre Emelyne qui est reprochée de l'abandon de famille, infraction prévue et punie par l'article 556 du code pénal tandis que cette association a été accusée de l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat pour s'être substituée aux institutions étatiques et de complicité pour les faits reprochés à Emelyne Ndayishimiye.

La Ligue Iteka observe que le traitement des dossiers d'Emelyne Ndayishimiye et de l'AFJB par la justice burundaise mérite une attention particulière. La Ligue Iteka demande aux institutions habilités de privilégier la loi sur les mariages et surtout se référer au Code des Personnes et de la Famille.

### **III. DES FAITS SECURITAIRES**

#### ***Quatre personnes tuées et cinquante-six blessées suite aux jets de grenades en Mairie de Bujumbura***

En date du 25 mai 2021, vers 20 heures, dans les communes Ntakangwa et Mukaza, Mairie de Bujumbura, des jets de grenades par des gens non identifiés ont fait trois personnes tuées et cinquante-six blessées. Selon des sources sur place, une autre personne a été tuée aussi par des policiers à la station "Top One" en l'accusant d'être parmi ceux qui venaient de jeter des grenades et une autre personne a été arrêtée par des policiers au centre-ville. Selon les mêmes sources, ces grenades ont été lancées simultanément par des gens non identifiés dans quatre endroits différents à savoir tout près du parking des bus de Musaga au centre-ville, à l'ex-marché central, au parking de bus au niveau de la permanence sur le boulevard du peuple Murundi, au parking de bus près de la station "Top One" Ntakangwa sud et à la 12<sup>ème</sup> avenue Mutakura. Selon Prosper Ntahorwamiye, Porte-parole et Secrétaire Général du Gouvernement burundais, dans un communiqué sorti en date du 26 mai 2021, il s'agit d'actes terroristes intervenus au moment où le Bu-

rundi abritait la 51<sup>ème</sup> réunion des experts du Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, à l'issue de laquelle le Burundi a été élu à la présidence du nouveau bureau de ce comité en ajoutant que ces actes s'inscrivent dans le prolongement des actes similaires récemment commis dans les provinces de Mwaro et Muramvya.

#### ***Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 26 mai 2021, vers 8 heures, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trois corps sans vie des hommes non identifiés en tenues de l'armée burundaise, en décomposition, ont été retrouvés par des garde-forestiers. Selon des sources sur place, ces derniers ont alerté des militaires proches de cet endroit et ces derniers se sont rendus sur les lieux accompagnés par Jacques Habimana, chef de zone Bumba. Ces cadavres ont été enterrés à cet endroit même par des Imbonerakure sur l'ordre de Christian Nkurikiye, administrateur communal de Bukinanyana.

### ***Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 26 mai 2021, vers 8 heures, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trois corps sans vie des hommes non identifiés en tenues de l'armée burundaise, en décomposition, ont été retrouvés par des garde-forestiers. Selon des sources sur place, ces derniers ont alerté des militaires proches de cet endroit et ces derniers se sont rendus sur les lieux accompagnés par Jacques Habimana, chef de zone Bumba. Ces cadavres ont été enterrés à cet endroit même par des Imbonerakure sur l'ordre de Christian Nkurikiye, administrateur communal de Bukinanyana.

### ***Deux corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 26 mai 2021, vers 16 heures, sur les collines Ruhororo et Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, deux corps sans vie des hommes non identifiés en décomposition ont été retrouvés par des orpailleurs. Selon des sources sur place, ces corps présentaient des blessures au niveau des jambes. Ces corps ont été enterrés par la population sur l'ordre de Nicodème Ndahabonyimana, administrateur communal de Mabayi.

### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 25 mai 2021, vers 10 heures, dans la rivière Ndurumu, du côté de la colline Karunyinya,

commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie en décomposition de Tharcisse Nshimirimana, âgé de 22 ans, originaire de la colline Rwizingwe, commune Gitaramuka de la même province, berger chez Jean Marie Kidangara de la colline Rwingoma, commune Buhiga, a été retrouvé par des riziculteurs. Selon des sources sur place, Tharcisse était introuvable depuis l'après-midi du 21 mai 2021 quand il était parti pour faire paître des vaches. Selon les mêmes sources, l'employeur a été informé que ses vaches étaient en train d'errer dans un bois de la paroisse près du barrage de Ndurumu sans être avec le berger et il est allé ramener les vaches à la maison.

***Quatre personnes tuées et cinquante-six blessées suite aux jets de grenades en Mairie de Bujumbura***

***Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

***Deux corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke***

***Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi***

## ***III.2.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE***

### ***Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Gitaramuka, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mai 2021 indique qu'en date du 16 mai 2021, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Vyintare, colline Ruhata, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, le nommé Habimana, âgé de 29 ans, membre de la milice Imbonerakure, a été tué à coups de poignards par son petit frère prénommé Evariste, âgé de 25 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ce dernier a été arrêté le lendemain et conduit au cachot du commissariat provincial de police pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, Evariste a avoué les faits en indiquant que des problèmes fonciers et d'ensorcellement étaient à l'origine de cet acte.

***Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Gitaramuka, province Karuzi***

***Une femme tuée en commune Kiganda, province Muramvya***

### ***Une femme tuée en commune Kiganda, province Muramvya***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mai 2021 indique qu'en date du 23 mai 2021, sur la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, Innocente Niyonkuru, séparée de son mari, a été tuée à coups de marteau au niveau de la tête, au domicile de ses parents, par sa marrâtre, Micheline Nsabumuremyi. Selon des sources sur place, Micheline a été arrêtée le même jour et conduite au cachot de la brigade Kiganda avant d'être transférée à la prison de Muramvya, en date du 26 mai 2021.

### III. 3. DES CAS D'INFANTICIDE ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

#### *Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Bugabira, province Kirundo*

En date du 26 mai 2021, sur la colline Nyabikenke, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, un corps sans vie de Wizeyimana, âgé de 9 ans, écolier en 3<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Nyabikenke, a été retrouvé dans un champ tout près d'un chemin menant à une source d'eau. Selon des sources sur place, la victime était partie puiser de l'eau en date du 25 mai 2021, vers 17 heures, mais elle n'était pas rentrée. Selon les mêmes sources, certaines personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête et le cadavre a été enterré le même jour vers 15 heures au cimetière de Ruhehe.

#### *Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Bugabira, province Kirundo*

#### *Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukeye, province Muramvya*

#### *Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukeye, province Muramvya*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mai 2021 indique qu'en date du 18 mai 2021, sur la colline Rwantsinda, commune Bukeye, province Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe féminin, a été retrouvé enterré dans une bananeraie par sa mère, Anitha Mpawenimana. Selon des sources sur place, celle-ci l'avait tué étranglé juste après sa naissance arguant que l'enfant était né après des relations extra-conjugales avec son voisin. Selon les mêmes sources, Anitha Mpawenimana a été arrêtée le même jour et détenue au cachot de la brigade Bukeye avant d'être transférée à la prison de Muramvya, en date du 26 mai 2021.

### III.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES

#### *Deux femmes et quatre enfants tuées par noyade en commune Giteranyi, province Muyinga*

En date du 24 mai 2021, dans le lac Rweru, au niveau de la localité de Gatunga, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, Subira Nibitanga, âgée de 16 ans; Jacqueline Kubwimana, âgée de 27 ans et ses deux enfants Annociate, âgée de 15 ans et Janvier Rukundo, âgé de 1 an; Consolatte Uwimana, âgée de 18 ans et Nishimwe, âgée de 15 ans, ont été mortes noyées. Selon des sources sur place, les victimes allaient chercher du papyrus pour la fabrication des nattes et ont été noyées quand l'une de ces personnes s'est mis debout au bord de cette pirogue qui s'est immédiatement renversée. Selon les mêmes sources, cinq personnes ont été secourues tandis que les corps des victimes ont été conduits au CDS Masaka.

#### *Des rondes nocturnes imposées en province Mwaro*

Selon des informations en provenance de la province Mwaro, les habitants des communes Rusaka, Gisozi et Ndava ont été contraints par l'administration de faire des rondes nocturnes. Selon des

sources sur place, en commune Rusaka, l'administrateur de cette commune en collaboration avec le commissaire communal de police a imposé à toute la population à l'exception des élèves et des femmes des rondes nocturnes allant de 19 heures à 6 heures du matin. Le commissaire communal a menacé certains fonctionnaires s'opposant à faire la ronde qu'ils seront sanctionnés et jugés conformément à la loi. Ce commissaire les a accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'état. A Gisozi, la population fait aussi des rondes jusqu'à 23 heures et après c'est la police qui s'en charge tandis qu'en commune Ndava, seuls des policiers accompagnés des Imbonerakure font ces rondes nocturnes. Rappelons que cette décision a été prise après des attaques dont les plus récentes ont eu lieu dans la commune Rusaka en date du 16 avril 2021 et ayant fait sept morts.

#### *Deux femmes et quatre enfants tuées par noyade en commune Giteranyi, province Muyinga*

#### *Des rondes nocturnes imposées en province Mwaro*

#### ***IV. CONCLUSION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la justice et aux faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs des crimes sans parti pris.